

## COMMUNE DE PLUHERLIN

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 27 octobre 2021

**PRÉSENTS** : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, Mme BÉGO Anne, M. HAUROGNÉ Ludovic, Mmes GUILLET Isabelle, HOUEIX Marie-Thérèse, M. HAENTJENS Vincent, Mmes MAGRÉ Brigitte, PINIER Marie-Pierre, MM. ONIMUS Rémy, FRÉOUX Jean-Paul, MAGNEN Franck, MADIOT Régis, Mmes GARÇON Bénédicte, LUCAS Sabrina, JAGUT Nolwenn.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme LOYER Roselyne qui a donné pouvoir à Mme GUILLET Isabelle. M. LE PIOLET Benoît qui a donné pouvoir à Mme GARÇON Bénédicte, M. JACOB Romain qui a donné pouvoir à M. GALUDEC Jean-Pierre.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LUCAS Sabrina.

**COMPTE RENDU PUBLIÉ LE** : le 08 novembre 2021.

#### **2021-06-04 : CESSIONS DE PORTIONS DE CHEMINS : DECISIONS DE PRINCIPE SUR LES DEMANDES ET DETERMINATION DES MODALITES PRATIQUES DE CETTE OPERATION**

La commission « voirie » s'est réunie le 11 octobre dernier et a examiné les différentes demandes reçues en mairie. Ces dernières sont au nombre de 11 et chacune d'elles a fait l'objet d'un examen.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission « voirie », à l'unanimité :

- statut comme suit concernant le principe de la vente de ces portions de chemins :

N° de la demande	DEMANDEURS	LOCALISATION DU CHEMIN	Avis de la commission voirie	Observations et conditions de la commission voirie	Avis de principe du Conseil Municipal (avant enquête publique)
1	M. et Mme RICHARD Michel	14 Pré de l'Alouette	Favorable		Favorable
2	M. et Mme LUCAS Jean	Porte Françoise d'Amboise	Favorable		Favorable
3	M. BOULANGER Michel	Le Gacho	Défavorable	Ce chemin pourrait un jour avoir un usage plus élargi dans l'hypothèse d'une extension du réseau des chemins de randonnée	Défavorable (mais un échange pourrait être envisagé)
4	M. et Mme DORDET	Chez Boissé	Défavorable	Ce chemin pourrait un jour avoir un usage plus élargi dans l'hypothèse d'une extension du réseau des chemins de randonnée	Défavorable
5	Mme LOYER Valérie	La Vieille Ville	Favorable	Peut-être réduire le périmètre pour conserver l'accès du voisin	Favorable avec accès du voisin préservé

6	M. ALLAIRE Mme MC EVOY	Couëdel	Favorable	Chemin inexistant sur le terrain	Favorable
7	Mme MAUGIN et LAMONARCA	Carlevaux	Favorable		Favorable
8	M. ARNAUD Olivier	La Ville Basse	Favorable		Favorable
9	M. BENOIT – Mme GUILLAS	Kerampif	Favorable	Peut-être réduire le périmètre pour conserver l'accès du voisin	Favorable avec accès du voisin préservé
10	M. et Mme EVAIN Yves-Pierre	La Croix aux Chênes	Favorable		Favorable
11	M. et Mme DAEL	La Croix aux Chênes	Favorable		Favorable

Concernant les prix des cessions envisagés, le Conseil Municipal décide qu'un tarif différencié sera adopté selon la situation du terrain comme suit :

- Chemin situé en zone constructible : 25 € / m<sup>2</sup> (demandes n°01 et 02) ;
- Chemin jouxtant une propriété bâtie : 10 € / m<sup>2</sup> (demandes n°05, 06, 07, 08, 09, 11) ;
- Chemin situé en zone agricole sans bâti à proximité : 0.40 € / m<sup>2</sup> (demande n°10) ;
- L'ensemble des frais relatifs à ces cessions (géomètre, commissaire enquêteur, notaire...) seront à la charge des demandeurs.

Ces propositions seront soumises aux demandeurs, qui accepteront ou non *a priori* ces conditions de cessions. Les propositions acceptées seront ensuite soumises à enquête publique.

Le Conseil Municipal décide enfin :

- De solliciter un commissaire enquêteur pour recueillir l'avis du public quant à ces cessions. A l'issue de cette enquête, le Conseil Municipal se prononcera de façon définitive concernant les cessions envisagées.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour mener toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**Pour copie conforme  
 A PLUHERLIN, le 08 novembre 2021**

**Jean-Pierre GALUDEC  
 Maire de PLUHERLIN**

